



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

006-210600169-20220119-2022_01_09-DE
Reçu le 08/02/2022

de la Commune de

BEUIL

Alpes-Maritimes

Le mercredi dix-neuf janvier deux mille vingt deux , à 17 heures à la salle des fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSSA, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 14.01.2022

Etaient présents : M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal,

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal.

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Noël MAGALON, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 19/01/2022, M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Rodolphe BIZET aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/01/2022, M. Frédéric PASQUIER est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/01/2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°01.2022

DELIBERATION N° 09 : VALIDATION DU DEVIS DE L'HUISSIER INTERVENANT DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL LE CIANS :

A la suite de la délibération n°5 du 30 novembre 2021, Monsieur Nicolas DONADEY présente le devis d'intervention de l'étude LIEGEARD, huissiers de justice à PLAN DU VAR, dans le cadre de l'état des lieux du camping.

La prestation comprend : intervention sous 24 H dès réception du feu vert (si possible le jour même), réalisation d'un procès-verbal de constat d'huissier détaillé et illustré par autant de clichés photographiques que nécessaire (support vidéo également possible) et livraison de 2 rapports reliés sur papier 100 grammes de qualité supérieure (envoi par courriel en version PDF possible).

Les constats d'huissier sont désormais réalisés sur une tablette tactile de type IPAD, géo-localisés,

Ce devis s'élève à la somme de :

350.00 € HT la première heure

250.00 € HT la deuxième heure

Durée estimée : 2 heures.

Toute heure commencée étant due.

Le conseil municipal ayant pris connaissance du devis de l'huissier et après en avoir délibéré passe au vote :

VOTES :

Pour : 12 AR Prefecture

Contre : 0
Reçu le 08/02/2022

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

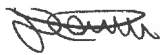
Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché,

M. Jean-Louis COSSA



M. Nicolas DONADEY



Mme Karine DONADEY



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

M. Alexandre GEFFROY



M. Rodolphe BIZET



M. Noël MAGALON



M. Christian GUILLAUME



M. François SCHULLER



M. Pascal THIERY

